

PROGRAMME DE FORMATION

Gouvernante en EHPAD. Cheffe d'orchestre du bien vivre

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Personne exerçant les fonctions d'ASH, de lingère, d'AS en EHPAD.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Objectifs de la formation

Enumérer les missions de la gouvernante.

Identifier les savoirs, savoir-faire et compétences relationnelles nécessaires pour le poste.

Analyser son environnement professionnel.

Utiliser des indicateurs de fonctionnement personnel.

Programme

"• Les missions de la gouvernante :

- Supervision de la prestation hôtelière.
- Gérer et accompagner les équipes.
- La relation avec les résidents.

• Les principales compétences nécessaires à l'exercice de la fonction :

- Les différentes formes de savoir, savoir-faire et les compétences relationnelles.
- Définir ses axes d'amélioration en ayant une bonne connaissance de soi et de son propre mode de fonctionnement.
- Les 4 différents styles de management.
- Les critères de succès pour chaque style de management : leadership, animation d'équipe, cohésion, stratégie.
- Analyser son environnement professionnel.

"

Méthodes et supports

Apports théoriques. Exercices pratiques. Échanges.

Prérequis

Aucun.

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.